

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.11.119.B

**Demande de  
subvention LEADER -  
parcours d'éducation  
artistique et culturelle**

**LE HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2018**

**Secrétaire de séance** : Vincent YOU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Jean REVEREAULT à Gérard DEZIER

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 NOVEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.11.119.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**DEMANDE DE SUBVENTION LEADER - PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

GrandAngoulême est engagé depuis 2016, avec le soutien de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de l'Education nationale, dans la démarche des Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les PEAC de GrandAngoulême sont ouverts à l'ensemble des établissements scolaires de l'agglomération (écoles, collèges et lycées) ainsi qu'aux structures éducatives du territoire travaillant avec le jeune public : centre de loisirs, centres sociaux-culturels et sportifs, maisons des jeunes et de la culture.

Pour l'année 2018-2019, la démarche est la suivante :

- 30 semaines de résidence d'artistes dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les centres sociaux et les centres de loisirs ;
- Plus de 600 heures d'ateliers de pratique artistique réalisées par les établissements de GrandAngoulême et compagnies associées ;
- 5 conférences et 1 journée de formation à destination des enseignants et des acteurs socio-éducatifs.

L'objectif est de permettre à tous les jeunes d'avoir accès aux pratiques artistiques et aux œuvres présentées dans les établissements culturels mais également au sein des écoles. Une priorité est donnée au milieu rural et aux quartiers prioritaires.

Par arrêté n°2018-229, la Direction régionale des affaires culturelles a attribué une subvention au bénéfice de GrandAngoulême au titre du projet « Parcours d'éducation artistique et culturelle ».

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT	%
Frais artistiques - stages	6 600 €	DRAC	4 400 €	26%
Frais artistiques - résidences	3 682 €	LEADER	8 886 €	54%
Frais artistiques - parcours	2 476 €	Autofinancement	3 322 €	20%
Communication	3 850 €			
<b>TOTAL</b>	<b>16 608 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 608 €</b>	<b>100%</b>

Un soutien pourrait être sollicité auprès du programme européen LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale). Ce programme est un axe du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>13 novembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>13 novembre 2018</b>